GENDARMERIE NATIONALE

RENSEIGNEMENT ADMINISTRATIF

PROCÈS-VERBAL DE SYNTHÈSE

Code unité | Nmr P.V. 00804 04808

04808 Année 04808 2012

Année Nmr dossier justice

Reçu le 11 FEV. 2013

Nmr pièce N° feuillet
1 1 / 1

OBJET: SIGNALEMENT OVNI

Le mercredi 05 décembre 2012 à 10 heures 50 minutes. Nous soussigné Gendarme Vu les articles L 321-3 du code de la Défense Nous trouvant au bureau de notre unité à

I, rapportons les opérations suivantes :

PRÉAMBULE

Le 18 novembre 2012 à 20 heures 30, M. DOUARNENEZ 29100, observe un OVNI.

à

EXPOSE DES FAITS

M. , se trouve à DOUARNENEZ, une lumière étrange dans le ciel attire son attention. Ce dernier en est certains, il s'agit d'un phénomène étrange et peu commun. Il observe dans la direction du sud-est, une lueur stationnaire dont le centre est noir et le tour varie d'intensité. Des scintillements verts et rouges apparaissent.

ENQUÊTE

M.

est entendu.

Pièce n°02

Nous nous sommes transportés sur les lieux, et avons constatés le phénomène. Aucun cliché photographique n'a pu être valablement pris avec le matériel dont nous disposons.

L'appelant nous a prêté une paire de jumelles rudimentaire qui nous a permis de déceler les couleurs rouges et vertes décrites lors de son appel au Centre opérationnel de la Gendarmerie.

Nous avons rendu compte à notre hiérarchie ainsi qu'au radar de Bretagne. Aucun exercice militaire ne semblait prévu pour la nuit.

Les jours suivants, nous procédons à une enquête de voisinage dans ce secteur. Nous n'avons recueillis aucun autre témoignage.

Dont procès verbal fait et clos à minutes.

, le 05 décembre 2012 à 11 heures 20

L'Agent de Police Judiciaire

(DESTINATAIRES)

[1] - M le Préfet à QUIMPER 29000

[1] - M. le Général commandant la région aérienne

[2]-DGGN bureau défense opération - sous direction des opérations - bureau renseignement situation

[1] - Archives

Date de clôture

05 décembre 2012

Sianature

Le Maine

Vu et transmis par

GENDARMERIE NATIONALE

RENSEIGNEMENT ADMINISTRATIF

Reçu le 1 1 FEV. 2013

Code unité Nmr P.V. Année Nmr dossier justice 00804 04808 2012

Nmr pièce N° feuillet

Analyse et références

Affaire

Le mercredi 28 novembre 2012 à 15 heures 20 minutes.

Nous soussigné Gendarme

Vu les articles L.3211-3 du code de la défense

Nous trouvant au bureau de notre unité à

rapportons les opérations suivantes :

Ce jour, nous procédons à l'enquête citée en référence,

IDENTITE DE LA PERSONNE TÉMOIN

Entendons la personne dénommée ci-dessus qui nous déclare :

Je me présente ce jour au bureau de votre unité, afin de témoigner d'un phénomène étrange survenu le 18 novembre 2012 à DOUARNENEZ.-----

Je reconnais avoir été convoqué à plusieurs reprise par vos service.-----

Le 18/11/2012 vers 20 heures30, je me trouve à TREBOUL-DOUARNENEZ, une lumière attire mon attention dans le ciel, j'en fais part à mon ami qui me dit que ça doit être un hélicoptère. 15 minutes plus tard je me trouve quai du port Rhu, cette lumière demeure toujours présente. Je rentre donc chez moi au je fais constater cette lumière bizarre par ma mère ainsi que mon petit frère. Ils

observe également la même chose que moi. Je décide donc de contacter la gendarmerie. Quelques minutes plus tard, une patrouille de gendarmerie arrive à mon domicile et constate également les faits.---

Question : Ce soir là, aviez vous consommé de l'alcool ou tout autre produit illicite ?

Réponse : Non. rien .-----

Question: Étiez vous dans votre état normal?

Réponse : Oui bien sûr, simplement fatigué.-----

Question : de votre domicile, dans quelle direction se situe cette fameuse lumière ?

Réponse : dans la direction de l'aéroport de PLUGUFFAN.-----

Question: pouvez vous nous décrire précisément ce que vous avez observé?

Réponse : le centre était noir, et le tour variait d'intensité. Des scintillements verts et rouges

apparaissaient.----

Question: qu'elles étaient les conditions d'observation ce soir là ?

Réponse : le ciel était très dégagé.-----

Question: Souhaitez vous ajouter autre chose?

Réponse : non.----

Lecture faite par moi des renseignements d'état civil et de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à changer, à y ajouter ou à y retrancher.

Α

, le 28 novembre 2012 à 16 heures 05 minutes.

La personne entendue

L'Agent de Police Judiciaire

(DESTINATAIRES)	Date de clôture	Vu et transmis par :	
 [1] - M le Préfet à QUIMPER 29000 [1] - M. le Général commandant la région aérienne [2] - DGGN bureau défense opération - sous direction des opérations - bureau renseignement situation 	Signature(s)	Le capitaine commandant la brigade	
[1]-Archives	 19		